



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sol

Question écrite n° 93254

Texte de la question

M. Dino Cinieri appelle l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur l'utilisation en hiver d'une mélasse à base de sucre permettant d'empêcher la formation de verglas. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport au sel traditionnellement utilisé. Il souhaite savoir si le procédé peut être plus amplement utilisé en France.

Texte de la réponse

Les exploitants routiers suisses effectuent actuellement une expérimentation de sel en grains secs additionné de mélasse desséchée et broyée, produit dérivé de l'industrie alimentaire, et non pas de mélasse pure. Il faut, en effet, tenir compte non seulement du caractère plus ou moins polluant du produit utilisé, mais aussi du cycle de fabrication et d'utilisation, des nuisances existantes, de l'adaptation du matériel, de la conservation des qualités du produit et de l'adéquation entre les consignes de traitement et le phénomène météorologique à traiter. En particulier, en matière d'environnement, si le produit additionné de mélasse respecte les normes, il nécessite un matériel approprié et un conditionnement adaptés à l'effet corrosif du produit qui, semble-t-il, serait accru. De plus, ce produit peut poser des problèmes de projection sur les véhicules et les pare-brise. Le réseau scientifique et technique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement suit l'expérimentation de la Suisse pour une éventuelle utilisation ultérieure, s'il se révélait qu'un tel produit devait proposer des avantages par rapport aux techniques actuelles.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93254

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12390

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1787